

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 20 mars 2018

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : M. COIN - JC. CHARLIER - C. MARTIN - A. ETCHEBERRY - S. RALL
E. IMOBERSTEG (adjoints) - E. DECOUZ - E. BARTHES
B. CHAUVET - W. GRANDPRE - A. BOUSSER - JP. LAURENSON
M. KUNG - M. CERAMI - N. PRINDEZIS - F. BLANCK

Absents excusés : B. FRAMMERY (procuration à M. COIN) - L. ANSELLEM (procuration à
S. RALL) - B. GUERQUIN - V. GOUTEUX (procuration à E. DECOUZ)
D. POURCHER - E. DE MALEZIEUX (procuration à A. CHARILLON)
F. ROGARD (procuration à W. GRANPRE) - B. MILCAMPS
L. BERONJA (procuration à M. KUNG) - F. GUITTON - L. GAULIARD
P. CHARRON (procuration à JC. CHARLIER)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 23/01/2018
- COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES
 - A. COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION 2017
 - B. AFFECTATION RÉSULTATS 2017
 - C. VOTE DES TAUX
 - D. AUTORISATIONS DE PROGRAMME AVEC CRÉDITS DE PAIEMENT
 - E. BUDGET PRIMITIF 2018
 - F. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA POSE ET LA MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES FEUX TRICOLORES & INSTALLATION D'ILLUMINATIONS FESTIVES DE FIN D'ANNEE :
AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ
- INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES – CLECT
- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOBILIER URBAIN PAR LA SOCIÉTÉ AXO – AVENANT N° 1
- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'AIN
- PERENNISATION DE L'UEM DES GRANDS CHENES – TRAVAUX DE LIAISON ET D'EXTENSION : DEMANDE DE SUBVENTIONS
- INFORMATION : ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE EN 2018/2019

- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER

Mme la Maire informe le Conseil municipal de la démission de Monsieur SUSS, conseiller municipal, par courriel du 7 mars 2018.

La démission d'un conseiller municipal ayant pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste, le Conseil municipal procède à l'installation de Monsieur François BLANCK, de la liste « Prévessin-Moëns, une Commune pour tous », dans ses nouvelles fonctions.

3. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée Mme Agathe BOUSSER.

4. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 23/01/2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

5. COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. Commission Scolaire / Périscolaire / Jeunesse du 05/02/2018 (A. ETCHEBERRY)

A. ETCHEBERRY informe le Conseil que la commission a abordé les points suivants :

- fermeture de la piscine de Ferney-Voltaire en raison des travaux de rénovation ;
- maintien des interventions « musique » et « sport » dans les écoles, avec une petite incertitude sur l'activité « sport » selon les orientations retenues par l'Education Nationale ;
- bilan, positif, des efforts budgétaires réalisés, notamment sur les transports scolaires : - 12 000 € (minibus en lieu et place de bus utilisé pendant la pause déjeuner) et - 40 000 € (mutualisation des accueils de loisirs Bretonnière et ALICE) ;
- politique Jeunesse : sous la responsabilité de N. COUSIN (ALFA3A), réflexion sur la possibilité d'un accueil périscolaire destiné aux adolescents le mercredi après-midi ;
- CMJ : une rencontre a été organisée avec les Cadets de la Sécurité ainsi qu'avec une jeune élève de 1^{ère} du lycée de Ferney-Voltaire, Dara GOUMEAUX, fille de Cristina GOUMEAUX (responsable du service scolaire) qui a réalisé son TPE sur le thème du harcèlement. Ce travail de groupe a eu un rayonnement très important puisque l'enquête menée au sein du lycée a permis de libérer la parole des jeunes, le partage des conclusions de cette étude a été un moment à forte interaction de ce CMJ, qui mènera vraisemblablement vers une sensibilisation au respect des uns envers les autres auprès des élèves de CM2.

b. Commission Urbanisme du 26/02/2018 (JC. CHARLIER)

JC. CHARLIER informe le Conseil que la commission a été très étoffée puisqu'elle a permis de se prononcer sur plus de 20 dossiers :

- 19 déclarations préalables, qui ont reçu un avis favorable,
- 4 permis de construire, dont 2 ont reçu un avis défavorable,
- 1 permis de construire modificatif qui a reçu un avis défavorable.

Il indique que le PLUi est entré, dans ce qu'il nomme sa « phase dure », à savoir le zonage : cet exercice repose sur une mise à plat de toutes les zones afin de permettre le repositionnement par rapport aux objectifs de la commune et du

territoire de la CCPG. Il rappelle que l'accent est mis sur le frein donné à l'urbanisation, avec une division, au minima, par 2 du rythme actuel. Le travail porte sur la définition des périmètres, de leur classification, et le traitement des zones 2AU. Il annonce que la commune accueille, pour une durée de 6 mois, Marie MERCEY, étudiante en dernière année de l'école ENS de Lyon qui, lors de son stage, va s'atteler principalement à cette tâche ainsi qu'au programme d'odonymie.

Date de la prochaine réunion : 26 mars, à 18h, qui sera suivie d'une commission élargie à partir de 19h30, afin de présenter le projet cœur de village, réunion pour laquelle il invite d'ores et déjà l'ensemble des élus.

JP. LAURENSEN prend la parole afin de souligner que l'objet de la séance porte essentiellement sur des questions budgétaires et fait remarquer à Mme la Maire que la majorité n'atteint pas le quorum, ce qu'il considère comme étant déplorable. Il souhaite une interruption de séance afin de permettre aux élus minoritaires de s'entretenir en privé afin de décider s'ils continuent d'assister, ou non, à la séance.

Mme la Maire répond que chacun a le droit de penser ce qu'il souhaite de ces absences mais que, néanmoins, les avis exprimés par la majorité ont fait l'objet de rencontres et de débats en amont, y compris avec les élus qui n'ont pu être présents ce jour, retenus par des obligations privées.

Mme la Maire prend compte de la remarque et interrompt la séance le temps de cette concertation qui dure quelques minutes, hors de la salle du conseil.

Les élus minoritaires réintègrent la salle du conseil et JP. LAURENSEN, s'exprimant au nom du groupe, indique que la décision est finalement prise de participer à la séance, non sans avoir précisé que :

- le quorum est à 15 et que seuls 12 élus majoritaires siègent, même si les absences s'expliquent par de bonnes raisons ;
- les séances sont annoncées de longue date et il remercie les conseillers qui s'emploient à être présents ;
- cette décision est également motivée par respect pour les autres personnes présentes, dont Monsieur le Percepteur, ainsi que le personnel communal.

Mme la Maire prend note des remarques de JP. LAURENSEN et propose de reprendre le cours de la séance, après avoir précisé qu'elle préférerait également une présence plus marquée des élus majoritaires mais que cette situation n'est pas une caractéristique exclusive à cette mandature ; ce cas de figure s'est également produit lorsqu'il était maire.

c. Commission Travaux bâtiments / développement durable du 12/03/2018 (S. RALL)

S. RALL donne lecture des points abordés lors de la dernière réunion de la commission :

Travaux achevés :

- installation de l'office à la salle du Parc - école ALICE

Travaux en cours :

- avancement de la Maison des Familles

Travaux à venir :

- dépôt d'autorisation de travaux pour le four communal de Brétigny
- pérennisation de l'UEM à l'école des Grands Chênes : option de faire les travaux en 2 phases
- halle de stockage au CTM : la commission a émis un avis favorable avec remarque portant sur le traitement de l'aspect extérieur du bâtiment

Etudes en cours :

- rénovation des vestiaires des agents du CTM : l'atelier du 16/02 avec les agents qui ont participé et se sont beaucoup impliqués, a permis de dégager des

propositions très fortes sur la vision qu'ils ont de leur cadre de travail : la compilation des travaux a été transmise à l'architecte afin d'obtenir une synthèse claire et en adéquation avec le code du travail ;

- centre de loisirs école de la Bretonnière : ce projet est chiffré actuellement à hauteur de 900 000 € et fait l'objet d'une demande d'inscription budgétaire, la commission s'est prononcée favorablement sur ce point ;
- déménagement de la bibliothèque : envisagée à compter de fin 2018 avec possibilité de livraison fin 2019 pour une enveloppe d'environ 120 000 €, projet qui bénéficie également d'un avis favorable ;
- enfouissement des Points d'Apport Volontaires - PAV : sur les 10 sites, il a été proposé d'en enfouir 8 pour un montant de 200 000 € ;
- restructuration SPGL : les propositions d'aménagements envisageables au sein de cet espace ont été présentées, sachant que le budget prévisionnel global est de 1.9 M € - un avis favorable a été émis avec proposition d'y consacrer 150 000 € dès 2018 ; des solutions sont recherchées en amont pour les utilisateurs réguliers (associations et écoles) qui ne pourront y accéder pendant la durée des travaux.

d. Commission Travaux voirie / sécurité (E. IMOBERSTEG)

E. IMOBERSTEG prend la parole et donne des éléments sur les :

Travaux en cours et terminés :

- Ravoire sud : des travaux de finitions restent à terminer, tels la signalétique verticale et l'implantation des boîtes à lettres ;
- Voirie - trottoir de Vésegnin : le chantier de la piste cyclable a été interrompu suite à des négociations foncières avec les propriétaires, ces derniers seront reçus par des élus ;
- Carrefour CERN : la reprise des travaux se fera le 3 avril pour une durée de 3 mois, hors intempéries ;
- Chutes de neige : 2 épisodes neigeux se sont produits pour lesquels E. IMOBERSTEG remercie les services techniques ;

Travaux programmés :

- Piste cyclable Ornex-Prévessin : le projet, présenté lors d'une réunion publique le 27 février, a été accueilli favorablement : il permettra la liaison entre la RD 1005 et le BHNS ainsi que la future voie verte entre Ornex et Divonne-les-Bains. Seule persiste la problématique de manque de largeur au niveau du poids public du centre de Moëns, relevée notamment par JP. LAURENSEN ;
- Chemin des Hautins : la réunion du 12 février a fait ressortir certaines demandes de la part des riverains qui ont été intégrées au projet : allongement de la piste cyclable jusqu'au rond-point de Magny, modification du ralentisseur et séparateur de chaussée de niveau bas ;
- Reprise des enrobés chauds : elle a été réalisée ce jour ;
- Signalisation horizontale : une nouvelle campagne débutera mi-mars ;
- Eclairage public : ce point fait l'objet d'une délibération du conseil municipal ;

Déplacements :

- Abribus / quais bus : la 2^{ème} phase est en cours, reste à résoudre la problématique du foncier pour le second abribus de Vésegnin, d'où la modification du calendrier pour sa réalisation ;
- Passages piétons et trottoirs : leur mise aux normes PMR sera effectuée au cours des futures semaines ;

Travaux à venir en 2018 :

- Rond-point de Brétigny
- Trottoir de la route de Villard

- Route de Mategnin
- Route Bellevue : sécurisation du « S »
- Sécurisation du carrefour Prieuré / Salève
- Cœur de village

Date des prochaines réunions : mai et juillet 2018.

e. CCAS du 08/02/2018 (C. MARTIN)

C. MARTIN expose au conseil que cette séance a débuté avec le bilan des aides accordées en 2017, qui fait ressortir une légère baisse des demandes de bons alimentaires, suivi du DOB 2018.

Après examen des différentes demandes d'aides financières, il a été question du séjour des Aînés du 22 au 29 avril dans l'Aveyron : il se déroulera sur 8 jours, comme demandé par les Aînés, afin de pouvoir se déplacer dans un rayon un peu plus large qu'habituellement. Les inscriptions sont en cours.

Le bilan des actions menées a également été dressé. Le repas des Aînés, qui comptait 112 convives inscrits et 102 participants au final, a été servi par une vingtaine de bénévoles qui ont participé tant à la préparation qu'au service. C. MARTIN les remercie, notamment les jeunes, élus ou non du CMJ, particulièrement attentionnés auprès des Aînés qui ont fortement apprécié leur présence.

C. MARTIN rappelle que dans le cadre des après-midis « Part'âge » les familles sont invitées à participer à des activités : la séance du 13 décembre 2017 a permis de réaliser du tricot et des biscuits de Noël, quant à la prochaine, programmée le 21 mars à 14h, elle permettra de réaliser des décorations et des cartes.

Enfin, l'animation « Ciné-ma Différence » rencontre beaucoup de succès : la projection du 19 janvier (Wonder) puis du 10 mars (Belle et Sébastien 3) ont regroupé un public de personnes handicapées nombreux, encadrés par des bénévoles que C. MARTIN remercie, dont Elizabeth DECOUZ.

f. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX (Mme La Maire)

Mme la Maire indique que le principal point abordé lors du dernier conseil communautaire portait sur le Contrat Ambition Région : présenté par le président BOUVIER. Ce contrat remplace le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes - CDDRA et s'inscrit sur une durée de 3 ans. Il intéresse directement la commune dans la mesure où il comprend un volet Financement de projets intercommunaux auquel la pérennisation de l'UEM peut prétendre. Quelques débats se sont tenus sur les projets qui ne relevaient pas spécifiquement d'un intérêt intercommunal, sachant que l'enveloppe globale allouée au territoire est de 3 038 000 €. Un autre volet se focalise sur les projets d'investissements des communes rurales (moins de 2 000 habitants), un troisième est destiné aux communes (entre 2 000 et 20 000 habitants) qui souhaitent aménager les centres-bourgs sur lequel Prévessin-Moëns pourra éventuellement se positionner en temps voulu.

Avant de donner la parole à M. COIN pour la présentation des points financiers, Mme la Maire remercie Monsieur André RIETZMANN, trésorier de Gex, qui fait l'honneur d'être présent ce jour.

6. FINANCES

A. COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION 2017

M. COIN commente les documents, remis à tous les membres du Conseil Municipal, tels qu'ils ont été présentés en commission Finances le 08/03/2018 et qui se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes Ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés (n-1)	---	1 775 846.8813	2 989 170.72	---	1 213 323.84	
Opérations de l'exercice (n)	8 149 184.56	10 226 065.27	3 647 031.48	6 468 750.24	11 796 216.04	16 694 815.51
TOTAUX (n-1 + n)	8 149 184.56	12 001 912.15	6 636 202.20	6 468 750.24	13 009 539.88	16 694 815.51
RESULTAT DE CLOTURE (n) à reporter n+1		3 852 727.59	167 451.96	---	---	3 685 275.63
Restes à réaliser à reporter n+1	---	---	1 742 002.00	2 311 950.75	1 742 002.00	2 311 950.75
SOIT UN RESULTAT COMPTABLE		3 852 727.59		402 496 .79		4 255 224.38

Il présente notamment les détails des réalisations et des opérations à reporter.

La Maire est invitée à quitter la salle pour laisser le Conseil s'exprimer et donner acte de la présentation faite du compte administratif 2017.

Délibération : le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que présentés (compte administratif et compte de gestion).

La Maire revient dans la salle du conseil municipal.

B. AFFECTATION RÉSULTATS 2017

M. COIN, indique au Conseil que le compte administratif 2017 fait apparaître les résultats suivants :

En section d'investissement

- Résultat cumulé d'investissement : + 402 496.79 €
- Résultat de clôture de fonctionnement : 3 852 727.59 €

Proposition d'affectation :

- 3 852 727.59 €, repris en recettes de fonctionnement

Délibération : vote oui à l'unanimité.

C. VOTE DES TAUX

M. COIN propose au Conseil municipal de maintenir les taux communaux appliqués en 2017 :

- Taxe d'habitation : 12.42 %
- Taxe foncière bâtie communale : 11.88 %.
- Taxe foncière non bâtie : 39.21 %.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

D. AUTORISATIONS DE PROGRAMME AVEC CRÉDITS DE PAIEMENT

M. COIN rappelle à l'assemblée que l'un des principes des Finances publiques repose sur l'annualité budgétaire et que l'engagement des dépenses d'investissement réalisées sur plusieurs exercices nécessite l'inscription par la collectivité de la totalité des dépenses la 1^{ère} année puis le report des crédits d'une année sur l'autre.

Il précise que la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire, elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique tout en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise également la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen

terme. Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et éventuellement une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire et sont votées par le Conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que la répartition dans le temps. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature des marchés) ;
- les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP ;
- toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (BP, CA, DM).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévues au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Tableau de 2012 à 2015

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
2013-1	Groupe Scolaire zone Acculats	11 458 110.43	12 457.37	54 681.54	1 073 577.25	2 624 655.33
2017-1	AD AP Bâtiments	62 000				
2017-2	Restructuration SPGL	1 900 000				
	<i>Rappel</i>	<i>1 300 000</i>				
2017-3	Halle de Tennis	1 100 000				
	<i>Rappel</i>	<i>950 000</i>				
2017-4	Cœur de village	1 200 000				
	<i>Rappel</i>	<i>860 000</i>				
2018-1	Travaux Grands Chênes pour pérennisation UEM	550 000				

Tableau de 2016 à 2020

N° AP	Libellé	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
<u>2013-1</u>	Groupe Scolaire zone Acculats	7 549 463.28	43 275.66	100 000			
<u>2017-1</u>	AD AP Bâtiments		6 039.60	55 960.40			
<u>2017-2</u>	Restructuration SPGL			150 000	1 500 000	250 000	
	<i>Rappel</i>			50 000	500 000	500 000	250 000
<u>2017-3</u>	Halle de Tennis		20 538.04	1 079 461.96			
	<i>Rappel</i>		20 538.04	929 461.96			
<u>2017-4</u>	Cœur de village			360 000	500 000	340 000	
	<i>Rappel</i>			360 000	500 000		
<u>2018-1</u>	Travaux Grands Chênes pour pérennisation UEM			150 000	400 000		

JP. LAURENSEN prend la parole afin de faire les commentaires suivants :

- les AP n° 2013-1 et 2017-1 ne suscitent pas de remarque particulière de sa part ;
- l'AP 2017-02 restructuration de la SPGL : l'élaboration de ce projet, basé sur des esquisses, sans que le cahier des charges ne soit connu, est augmenté de 600 000 € ;
- l'AP 2017-03 halle de tennis : même remarque que pour la SPGL avec une augmentation du budget de 150 000 € ;
- l'AP 2017-04 cœur de village : il trouve gênant d'inscrire des montants alors que le projet n'a pas encore été vu.

Compte tenu de ces précisions, JP. LAURENSEN précise que la minorité votera contre les points 2, 3 et 4. Mme la Maire répond que l'inscription de crédits avant même de connaître la teneur d'un projet, très courante, a été utilisée en son temps par JP. LAURENSEN ; les crédits étant souvent inscrits concomitamment au mûrissement du projet. D'autre part, elle a du mal à comprendre le positionnement de la minorité sur la halle de tennis car il lui a semblé qu'elle était plutôt favorable à l'issue de la commission Travaux bâtiments / développement durable. Elle ajoute que les projets ont été évalués avec une certaine prudence et que les revalorisations budgétaires proposées font suite à la perception de recettes non prévisibles. Pour la partie « cœur de village », elle souligne que les communes voisines n'ont pas présenté leurs projets en début de mandat non plus, dans ce domaine il est nécessaire, selon elle, de ne pas faire preuve de précipitation mais de tenir compte des avis des riverains et de se baser sur des études préalables (étude de circulation, densification douce maîtrisée) afin d'obtenir des orientations d'aménagement concertées.

JP. LAURENSEN rappelle qu'il était opposé sur la halle de tennis et pense que, quitte à entamer des travaux, il convient que le résultat soit correct ; il prend acte de l'augmentation de 150 000 € avec la conviction que cela peut s'avérer plus onéreux encore. Mme la Maire répond que le projet bénéficie d'une subvention à hauteur de 40 %. JP. LAURENSEN réplique que le fait d'avoir une subvention ne justifie pas la nécessité de dépenser de l'argent. Mme la Maire estime que ce dossier a été bien géré par les services et que la revalorisation, compte tenu de la subvention conséquente et inhabituellement élevée obtenue dans le contexte actuel, mérite d'être soulignée.

- *décide, à l'unanimité, de mettre à jour les AP/CP 2013-1, 2017-1 et 2018-1 telles que présentées ;*
- *décide, par 6 voix contre (JP. LAURENSEN, M. KUNG, N. BERONJA, N. PRINDEZIS, F. BLANCK, M CERAMI) et 18 voix pour de mettre à jour les AP/CP 2017-2 et 2017-4 telles que présentées ;*

- décide, par 5 voix contre (JP. LAURENSEN, M. KUNG, N. BERONJA, N. PRINDEZIS, F. BLANCK) et 19 voix pour de mettre à jour l'AP/CP 2017-3 telles que présentées.

E. BUDGET PRIMITIF 2018

M. COIN rappelle que :

- le DOB s'est tenu dans un délai de moins de 2 mois précédant la présentation du BP 2018 ;
- la ligne de conduite retenue est la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité du service rendu aux habitants ;
- il a été décidé de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt et de mobiliser le maximum de subventions auprès des instances concernées lorsque cela est possible ;

puis il procède à la lecture des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement en commentant les documents soumis à délibération.

JP. LAURENSEN fait remarquer que, concernant la modernisation de l'éclairage public, la tendance actuelle est la pose de luminaires à leds et fait part des dernières analyses qui ont été produites, notamment par la FRAPNA, alertant sur la pollution lumineuse et les effets de ce type d'éclairage sur la biodiversité. S'il est avéré que ce type d'éclairage est moins énergivore, l'éclairage blanc produit se révèle violent pour la faune. Même si cette option se révèle économiquement plus attractive, il pense que les éclairages à vapeur de sodium, gérés par des réducteurs d'intensité, se révèlent tout aussi intéressants, tout en préservant l'environnement.

Suite à la remarque de JC. CHARLIER sur la possibilité qu'ont les particuliers de choisir la couleur, chaude ou froide, de l'éclairage domestique, il est répondu que les fournisseurs d'ampoules ne peuvent fournir de produits équivalents pour les lampadaires.

F. BLANCK demande s'il n'existe pas d'ampoules leds dimmables afin de pouvoir baisser leur intensité comme cela est possible sur les ampoules à vapeur de sodium. Mme la Maire indique qu'il est envisageable d'étudier la possibilité d'éteindre totalement l'éclairage public durant certaines heures sur des zones ciblées, sans entrer en contradiction avec les questions de sécurité nocturne. E. IMOBERTEG suggère que le choix de l'éclairage s'effectue avec une distinction zone urbanisée / zone rurale.

Délibération : à l'unanimité sauf en dépenses d'investissement :

- opération 416 « halle de tennis » : 5 voix contre (JP. LAURENSEN, M. KUNG, N. BERONJA, N. PRINDEZIS, F. BLANCK) et 18 voix pour,
- opération 414 « restructuration SPGL » : 6 voix contre (JP. LAURENSEN, M. KUNG, N. BERONJA, N. PRINDEZIS, M. CERAMI, F. BLANCK) et 18 voix pour,
- opération 419 « cœur de village » : 6 voix contre (JP. LAURENSEN, M. KUNG, N. BERONJA, N. PRINDEZIS, M. CERAMI, F. BLANCK) et 18 voix pour,

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2018 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 13 370 720.00 €
- Section d'investissement : 7 842 600.75 € (reports inclus)

M. COIN remercie Marie-Pierre MARTINELLI pour le travail conséquent fourni à l'élaboration du budget, ainsi que toute l'équipe des finances pour l'importance du travail réalisé. Mme la Maire remercie quant à elle M. COIN pour son implication et son investissement personnel.

F. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. COIN propose au Conseil de délibérer sur la proposition suivante faite en commission finances du 08/03/2018 :

NOM ASSOCIATION	Proposition commission Finances	COMMENTAIRES
ALFA3A	257 500	Montant demandé pour équilibre de leur budget 2018 et pour le fonctionnement de 3 ALSH et des actions jeunesse
APPM	50 000	Association du Personnel Communal
Les Musicales de Ferney	600	Subvention de fonctionnement
Cultures et Cinémas	800	Subvention pour Festival 5 continents
Dream Cars Day	300	Evènement Dream Cars Day sur la commune
Ecole de Musique de Gex	680	Subvention de fonctionnement de 40€ par élève de la commune (17)
EMCCE	140	Subvention de fonctionnement de 70 € par élève de la commune (2)
EQUIPE ENTRAIDE	500	Subvention de fonctionnement
Amicale Animation Tougin	500	Subvention de fonctionnement
Assoc Berges du Lion	500	Subvention de fonctionnement
Les Amis du Clos	500	Subvention de fonctionnement
Banque Alimentaire	500	Subvention de fonctionnement
Les Restaurants du Cœur	2 500	Subvention de fonctionnement
Lycee Professionnel Privé Rural de l'Ain	100	Subvention de fonctionnement de 100 € par élève de la commune (1)
MFR BALAN	100	Subvention de fonctionnement de 100 € par élève de la commune (1)
MFR LA VERNEE	200	Subvention de fonctionnement de 100 € par élève de la commune (2)
MFR LA PALMA	100	Subvention de fonctionnement de 100 € par élève de la commune (1)
MFR LA PALMA	100	Participation voyage scolaire (Lisbonne)
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	150	Subvention de fonctionnement
CIO	150	Subvention de fonctionnement
Institution Jeanne d'Arc	400	Subvention de fonctionnement de 100 € par élève de la commune (4)
Terre Réfractaire	400	Subvention pour action "Radio Préau"
APICY	100	Subvention de fonctionnement

Délibération :

- 18 voix pour et 5 voix contre (JP. LAURENSON, M. KUNG, L. BERONJA, F. BLANCK et N. PRINDEZIS) pour la subvention à l'institution Jeanne d'Arc ;
- à l'unanimité pour les autres demandes et la convention,

7. ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA POSE ET LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES FEUX TRICOLORES & INSTALLATION D'ILLUMINATIONS FESTIVES DE FIN D'ANNEE : AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ

E. IMOBERSTEG expose au conseil que la commune a lancé une consultation selon procédure adaptée pour un accord cadre à bons de commande pour la pose et la maintenance de l'éclairage public et des feux tricolores et l'installation d'illuminations festives de fin d'année.

Il précise que la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Offres s'est réunie les 24 janvier et 8 février 2018 et, sur sa proposition, il a été décidé de retenir l'offre, économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise SALENDRE RESEAUX.

Ce marché, prévu pour une durée de 1 an, renouvelable par période d'une année, sans que la durée totale de reconduction ne puisse excéder 3 ans sera d'un montant annuel compris entre 50 000 € et 200 000 € hors taxes.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer le marché ainsi que tout document s'y rapportant

8. INTERCOMMUNALITE - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES - CLECT

M. COIN explique que le conseil communautaire a décidé, par délibération du 15 décembre 2016, le passage en fiscalité professionnelle Unique (FPU) au 1er janvier 2017.

Il précise que, afin d'assurer le maintien des ressources aux communes en référence à l'année 2016, le conseil communautaire détermine, en fonction de la fiscalité professionnelle de chaque commune et des compétences transférées, l'attribution de compensation à verser aux communes.

Ainsi, le conseil communautaire, pour fixer le montant de ces attributions, s'appuie sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées - CLECT.

Il précise que, pour être validé, ce rapport doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux et propose au Conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT 2017 joint à la note de synthèse.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT 2017

9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOBILIER URBAIN PAR LA SOCIETE AXO - AVENANT N° 1

E. IMOBERSTEG rappelle au Conseil la délibération du 31/01/2017 approuvant la convention d'exclusivité avec la société AXO ayant pour objet l'implantation de sept mobiliers urbains d'information. Ces derniers relevant des dispositifs de l'article R581-47 du code de l'environnement.

Il indique que, conformément aux dispositions mentionnées à l'article 3 « EMPLACEMENT » du contrat de concession signé en date du 09/03/2017, il a été proposé à la société AXO, qui les accepte, quatre nouveaux emplacements pour l'implantation d'abris voyageurs supplémentaires qui sont équipés d'un caisson publicitaire (planimètre) situés aux arrêts matérialisés situés en agglomération :

- 1453 : Ecole des grands chênes
- 1456 : Route de Mategnin (ancienne douane)
- 1457 : 57 Chemin des Hautins, Hauts de Magny

- 1458 : Route de Ferney, Hauts de Magny

F. BLANCK pose plusieurs questions relatives à l'implantation dudit mobilier urbain au niveau de la douane de Mategnin, puis de Moëns, auxquelles E. IMOBERSTEG donne des réponses techniques.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal :

- *approuve l'avenant, joint en annexe, aux conditions qui y sont définies ;*
- *autorise Mme la Maire, ou l'adjoint ayant délégation, à le signer ainsi que tous documents y afférent.*

10. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN

Mme la Maire expose au conseil que le Département accompagne sur le territoire de l'Ain 258 bibliothèques, dont celle de Prévessin-Moëns. Cet accompagnement se traduit par le prêt de documents et d'outils d'animation, permettant d'enrichir très largement l'offre de notre bibliothèque, par une offre de formations gratuite à destination du personnel et par des propositions d'animations culturelles.

Elle indique que, dans le cadre de son nouveau plan de développement des Bibliothèques, adopté en juillet 2017, le Département propose une nouvelle convention, d'une durée de 3 ans, avec chacune des communes et intercommunalités organisant et finançant une bibliothèque, afin de définir les modalités de ce partenariat.

Elle précise que les engagements de la commune s'orientent autour des locaux mis à disposition, des moyens humains et financiers alloués, du renouvellement du fonds d'ouvrages prêtés par la BDP, et d'un règlement intérieur affirmant le libre accès pour tous à la bibliothèque.

Au regard de différents critères nationaux et du nombre d'habitants, la Bibliothèque de Prévessin-Moëns est classée à ce jour, sur une échelle allant de 1 à 5 (du meilleur niveau au niveau le plus faible) :

- Horaires d'ouverture : niveau 1
- Personnel : niveau 3
- Surfaces : niveau 3
- Crédits d'acquisition : niveau 3.

F. BLANCK trouve regrettable de maintenir les acquisitions à 5 000 € au BP 2018 et ne pas augmenter la ligne de crédit à 8 000 € afin d'atteindre un niveau 2. Il trouve que la possession d'un fonds de nouveauté est une bonne idée pour attirer un plus large public. Mme la Maire suggère d'attendre un retour d'impact de l'ouverture de la médiathèque de Ferney-Voltaire afin d'axer les priorités de Prévessin-Moëns sur des thèmes complémentaires à cette nouvelle offre.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme la Maire, ou l'Adjointe ayant reçu délégation, à signer, avec le Département de l'Ain, la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

11. PERENNISATION DE L'UEM DES GRANDS CHENES - TRAVAUX DE LIAISON ET D'EXTENSION : DEMANDE DE SUBVENTIONS

S. RALL rappelle au conseil que l'école maternelle des Grands Chênes compte 4 classes et accueille 115 élèves, soit environ 29 enfants par classe. La 5^{ème} et dernière classe disponible de l'école est mise à disposition depuis septembre 2016 de la 1^{ère} Unité d'Enseignement Maternelle de l'Ain, fruit d'une collaboration entre l'Education Nationale, l'ARS, la CCPCG et la commune.

Elle précise que cette UEM, gérée par le SESSAD autisme, accueille 7 enfants atteints de troubles autistiques résidant dans le Pays de Gex et mobilise environ 100m² d'espaces dédiés (salle de classe, salle d'activités, dortoir et sanitaires) ainsi que différents espaces mutualisés (cantine, salles des maîtres, salle de motricité), et ce dans une école où les espaces sont très réduits et où la capacité maximale d'accueil est atteinte.

Elle indique que, compte tenu de l'environnement humain, professionnel et géographique très favorable que cette école offre à ces enfants autistes et du bilan très positif de la 1^{ère} année de fonctionnement, la commune souhaite pérenniser cette UEM mais doit faire face à deux problématiques :

- l'école maternelle ne dispose d'aucune salle qui pourrait être transformée pour accueillir une classe (pas de salle d'activités, de réunions...),
- la croissance continue des effectifs scolaires dans la commune :
 - 2012 : 26 classes - 700 élèves
 - 2017 : 35 classes - 870 élèves.

Elle ajoute que, compte tenu de ces éléments, la commune travaille sur une opération de liaison / extension du groupe scolaire des Grands Chênes qui consiste en :

PHASE 1 : Création d'une liaison interne au niveau de la chaufferie de l'école, qui permette de relier l'élémentaire avec la maternelle pour assurer plus de souplesse dans l'organisation du groupe scolaire, créer un bureau de direction indépendant de la salle des maîtres, restructurer la salle de sieste, et réduire l'espace chaufferie.

➤ **Coût estimatif de cette 1^{ère} opération : 117 000€ HT**

➤ **Calendrier : démarrage des travaux Juin 2018 - mise en service septembre 2018**

PHASE 2 : Extension d'environ 150 à 200 m² du groupe scolaire, pour créer au minimum une salle de classe avec une salle annexe utilisable en dortoir, salle d'activités voire salle de classe en fonction de l'évolution de la population scolaire de l'école, et des locaux annexes nécessaires au fonctionnement global du groupe scolaire.

➤ **Coût estimatif de cette 2^{ème} opération : 333 000€ HT**

➤ **Calendrier : démarrage des travaux fin 2018 - mise en service septembre 2019**

Le coût global de l'opération est ainsi estimé à 450 000€ HT selon le plan de financement suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
- Phase 1 : liaison interne	117 000€	Région AURA (Contrat Ambition Région)	150 000€
		Etat	110 000€
- Phase 2 : extension	333 000€	CCPG (fonds de concours)	100 000€
		Commune (autofinancement)	90 000€
TOTAL	450 000€	TOTAL	450 000€

N. PRINDEZIS fait part des inquiétudes qui sont soulevées sur le devenir de la cuisine des enseignants d'élémentaire qui est utilisée de manière régulière. S. RALL répond qu'il est prévu un réaménagement afin de la conserver, mais dans un cadre plus convivial.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal :

- **approuve l'opération telle que précitée ;**

- *autorise Mme la Maire à solliciter l'appui financier des partenaires mentionnés ainsi que d'autres financeurs en cas de besoin.*

12. INFORMATION : ORGANISATION SEMAINE SCOLAIRE EN 2018/2019

A. ETCHEBERRY expose au conseil que cette année a été marquée par la réflexion sur les rythmes scolaires en raison de la possibilité offerte par le gouvernement d'obtenir une dérogation afin de revenir à la semaine des 4 jours, sachant que le rythme actuel de 4.5 jours étant le rythme officiel.

Une concertation a donc été lancée en partenariat avec tous les acteurs scolaires : sondage auprès des familles (51 % des votants étant favorables à la semaine de 4.5 jours), conseil d'école extraordinaire le 14 décembre 2017 (53 % des votants étant favorables à la semaine de 4.5 jours), prise des avis des directrices d'écoles qui se sont beaucoup investies avec une belle unité de positionnement.

L'aboutissement de cette concertation a permis de prendre la décision de maintenir l'organisation actuelle concernant les rythmes scolaires à la rentrée prochaine dans les écoles communales, soit 4.5 jours d'école / semaine avec un emploi du temps des élèves aux horaires inchangés :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45 ;
- le mercredi matin de 8h30 à 11h30.

A. ETCHEBERRY ajoute que ce choix a été d'autant plus guidé par le souhait de conserver 5 matinées avec un temps scolaire de qualité pour prioriser les apprentissages et permettre aux accueils de loisirs de faire des propositions intéressantes sur le temps périscolaire.

JP. LAURENSEN rappelle que, historiquement, le rythme scolaire a toujours été à 4.5 jours à Préveessin-Moëns, contrairement à d'autres communes qui ont modifié au gré des réformes. Mme la Maire constate que l'élément qui a prévalu est le bien-être des enfants et non l'intérêt des enseignants et que la position des directrices d'école, dans l'intérêt des enfants, fait exception dans le Pays de Gex. En plus de l'argument évoqué par Mme la Maire, A. ETCHEBERRY ajoute que le rythme des 4.5 jours est plus complexe en termes budgétaires et organisationnels, mais que la Commune s'est impliquée afin de soutenir cet emploi du temps permettant des apprentissages scolaires de bonne qualité. JP. LAURENSEN pense que l'éducation ne doit pas s'inscrire dans une logique pécuniaire : le passage à 4 jours pour faire des économies n'est pas un raisonnement pertinent, en ça il rejoint l'avis de A. ETCHEBERRY.

13. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Contrat du 22/02/2018 avec COUGNAUD SERVICES : location sanitaires personnes à mobilité réduite pendant manifestations estivales pour un montant de 7 084.80 €
- Contrat du 06/03/2018 avec l'entreprise EIJA : entretien espaces verts abords des chemins ruraux pour un montant de 5 922 €
- Contrat du 06/03/2018 avec l'entreprise EIJA : entretien espaces verts école de la Bretonnière, rue de l'Ecole, talus ZA pour un montant de 4 230 €
- Contrat du 07/03/2018 avec l'entreprise EIJA : entretien espaces verts autour Chapeaurouge, route de Ferney et de Saint-Genis-Pouilly, abords du cimetière et escalier du Prieuré pour un montant de 8 460 €
- Contrat du 09/10/2018 avec la société DALKIA : remplacement de la chaudière du vestiaire du stade de foot pour un montant de 5 834.12 €

- Contrat du 26/02/2018 avec LES CHAPITEAUX DU DAUPHINE : location chapiteaux pour manifestations estivales pour un montant de 12 651.84 €
- Contrat du 05/01/2018 avec la société ARSOTEC pour spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2018 pour un montant de 11 000 €
- Contrat du 26/01/2018 avec la société VECTEUR COM pour sonorisation et éclairage Fête de la Musique 2018 pour un montant de 8 860 €

14. **DIVERS**

- **Communication des évènements à venir** : Madame la Maire présente les prochains évènements prévus sur la Commune :

- | | |
|---|--|
| ➤ Salon Mer & Vignes
Vendredi 23 au dimanche 25 mars
Lieu : SPGL | ➤ Salon des Talents & créateurs
Samedi 5 mai - 10h/18h
Lieu : Salle plurivalente Bretonnière |
| ➤ Repair Café
Dimanche 25 mars - 14-17h
Lieu : Salle plurivalente Bretonnière | ➤ Tournoi Arc Club
Sam. Dim 12-13 mai
Lieu : SPGL |
| ➤ Semaines de la jeunesse
Du 9 au 20 avril
Lieu : SPGL | ➤ Festival des 5 Continents
Du 16 au 17 mai
Coupons disponibles pour la soirée de Prévessin-Moëns |
| ➤ Prix de la Municipalité
Samedi 29 avril
Lieu : SPGL | ➤ Tremplin des Vaches Folks
Samedi 19 mai
Lieu : Parc du château |
| ➤ Chasse aux œufs - Sou de la Bretonnière
Samedi 29 avril
Lieu : Parc du château | ➤ Fête des Quartiers
Vendredi 25 mai
Lieu : Parc du château |
| ➤ Cars pour l'Art - Atelier créatif ados
Samedi 5 mai - 9h30/10h30
Activités : couture d'un tote-bag
Lieu : école ALICE - salle Boson | ➤ Inauguration Maison des Familles
Samedi 26 mai - 11h
Lieu : Espace Saint Exupéry (Prieuré) |

- **Odonymie** : Mme la Maire indique qu'un courrier sera directement adressé aux personnes impactées par le changement d'adresse incitant à faire des propositions de noms de rues.
- **Composition commissions communales** : JP. LAURENSEN donne les noms des représentants de la minorité au sein des commissions communales suite à l'installation de F. BLANCK.
- **Conservatoire de Ferney-Voltaire** : Mme la Maire informe le conseil qu'elle recevra les parents d'élèves de Prévessin-Moëns le 6 avril afin d'expliquer la démarche qui a permis d'aboutir à une première convention avec la commune de Ferney-Voltaire, avant le démarrage des négociations pour la prochaine rentrée.

La séance a été levée à 22h30.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : jeudi 3 mai à 20h30.